COUR DE JUSTICE
DE L'UNION EUROPÉENNE

Cérémonie d'engagement solennel à la Cour de justice de l'Union européenne

Communiqué de presse n° 174/26

Luxembourg, le 26 novembre 2026

Engagement solennel devant la Cour de justice de l'Union européenne du nouveau chef du Parquet européen et de six procureurs européens

Par décision du 25 mars 2026, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont nommé M. Andrés Ritter (Allemagne) nouveau chef du Parquet européen pour un mandat de sept ans non renouvelable, à compter du 1er novembre 2026. Il succède à Mme Laura Codruţa Kövesi, première cheffe du Parquet européen, qui avait pris l'engagement solennel devant la Cour de justice de l'Union européenne le 28 septembre 2020, lors de la séance solennelle organisée à l'occasion de l'installation du Parquet européen [1].

Par décisions des 11 février et 29 juin 2026, le Conseil a nommé Mme Jennifer Vanderputten (Belgique), M. Pavel Zeman (République tchèque), M. Philippe Jaeglé (France) et M. Omar Caruana (Malte) procureurs européens auprès du Parquet européen pour un mandat de six ans non renouvelable, à compter du 29 juillet 2026.

Par décision du 28 septembre 2026, le Conseil a nommé Mme Tanja Frank Eler (Slovénie) et M. Christopher Wenzl (Allemagne) procureurs européens auprès du Parquet européen pour un mandat de six ans non renouvelable, à compter, respectivement, du 7 octobre et du 1er novembre 2026.

La Cour de justice de l'Union européenne a tenu aujourd'hui, à 11 heures, une cérémonie d'engagement solennel au cours de laquelle le nouveau chef du Parquet européen et les six nouveaux procureurs européens ont pris l'engagement d'exercer leurs fonctions en pleine indépendance dans l'intérêt de l'Union dans son ensemble, de ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucune personne ou entité extérieure au Parquet européen, et de respecter l'obligation de confidentialité, en ce qui concerne toute information détenue par le Parquet européen. M. Koen Lenaerts, président de la Cour de justice de l'Union européenne, et M. Andrés Ritter ont prononcé des allocutions à cette occasion.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour.

Contact presse : Iliana Paliova ✆ (+352) 4303 4293.

Des images de l'audience solennelle sont disponibles sur « Curia Web TV ».

Restez connectés !

[1] Voir communiqué de presse n° 118/20.